

Parlement jurassien 30 octobre 2024 Question orale

SOUTIEN A L'ECOLE CANTONALE FRANCOPHONE DE BERNE

Selon le groupe d'experts mandaté par la Conseillère fédérale Keller-Sutter, la Confédération devrait, dans le cadre de son plan d'économie, supprimer la subvention fédérale octroyée à l'Ecole cantonale de langue française de Berne. Rappelons que la participation de la Confédération en faveur de cet établissement découle de la loi fédérale du 19 juin 1981, adoptée alors sur la base de l'article 115 de la Constitution fédérale.

Du sort de cette école cantonale bernoise de langue française, nos compatriotes du Jura-Sud et les francophones vivant ou travaillant à Berne s'en préoccupent et demandent qu'une opposition à la suppression de l'aide fédérale se manifeste sur le plan politique.

Considérant que, pour des raisons historiques et culturelles, l'Etat jurassien est légitimé à manifester son soutien à l'Ecole cantonale francophone de Berne, le Gouvernement est-il prêt à s'engager, notamment avec les autres cantons romands, pour convaincre la Confédération de maintenir le subventionnement de cette école ?